



FINALES DES COUPES DE L'YONNE JEUNES (U13F – U13M – U15F – U15M) 2017

CAHIER DES CHARGES

Sommaire

1. Dispositions générales,

- Description de l'événement
- Description de l'action
- Règlement sportif
- Installations
- Equipements
- Responsable de salle

2. Candidatures,

- Dépôt de candidatures
- Affiliation
- Homologation des installations
- Sécurité, assurance et convivialité

3. Communication,

- Promotion
- Relation presse

4. Salles et terrains,

- Le terrain
- Les bancs des équipes
- L'éclairage
- L'appareillage électronique

Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Dispositions générales

1. Description de l'événement

Le Comité de l'Yonne de Basket-Ball, siégeant 16 boulevard de la Marne à Auxerre, organise les finales des Coupes de l'Yonne Jeunes (U13M, U13F, U15M et U15F).

Pour les Coupes de l'Yonne Jeunes, l'engagement est obligatoire pour tous les groupements sportifs du comité de l'Yonne ayant des équipes engagées quel que soit le niveau de la compétition à laquelle ils participent.

2. Description de l'action.

Les Finales des Coupes de l'Yonne Jeunes concernent les catégories U13M, U13F, U15M et U15F.

3. Règlement sportif

Les rencontres se disputent en 5 contre 5 en U15M.

Les rencontres se disputent en 4 contre 4 en U15F, en U13M et U13F ; rappel = 8 joueuses maximum sur la feuille de match.

Attention : 1 seul match par joueur(euse).

Le temps de jeu est fixé à 4 ¼ temps de 8 minutes en U13M et en U13F.

Le temps de jeu est fixé à 4 ¼ temps de 10 minutes pour les catégories U15M, et U15F.

Fautes personnelles par joueur(euse) : 5 fautes personnelles.

Fautes d'équipe : à partir de la 5^{ème} faute d'équipe par ¼ temps, réparation = lancer-franc.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, une ou plusieurs prolongations de 3 minutes, en U13F et U15F et de 5 minutes dans les autres catégories, sont jouées jusqu'à l'obtention d'un résultat avec un écart.

Les arbitres sont désignés par la CDO. Les frais de péréquation sont à la charge du Comité.

Il revient à la charge du club organisateur de prévoir les OTM afin de veiller au bon déroulement des rencontres.

Attention = les clubs arriveront dans la salle 45 mn avant le début de leur rencontre.

Les rencontres en séniors se déroulent selon les modalités du championnat, en 5 contre 5.

Le temps de jeu est fixé à 4 ¼ temps de 10 minutes pour les catégories Seniors F et M.

Il est fortement conseillé de prévoir un 2^{ème} ordinateur en secours. Un chronomètre des tirs sera un plus dans l'étude du dossier.

4. Installations

Le terrain devra répondre aux normes FFBB.

Les compétitions devront se dérouler dans une salle équipée :

- de tribunes pour les spectateurs mais aussi pour les différentes équipes et leurs familles,
- d'une sonorisation pour les annonces diverses, la diffusion de musique d'ambiance et le protocole.

Le club devra organiser un vin d'honneur (à l'attention des joueuses, joueurs, dirigeants, officiels, etc...) après le dernier match.

Il devra proposer un stand « buvette » et fournir une boisson (à servir éventuellement au verre) après chaque match aux équipes et aux officiels (arbitres, OTM et responsables du Comité).

Le club fournira avant chaque début de match, à chaque équipe, 6 grandes bouteilles d'eau (neuves) de 1 litre ½ ou éventuellement 1 bouteille d'eau de 50 cl à chaque joueur(euse) ; fournir également 1 bouteille d'eau de 50 cl à chaque arbitre et OTM.

5. Equipements

Le club se portant candidat doit satisfaire aux règlements sportifs des championnats et fournir :

- 1 table de marque pour 4 personnes (les officiels et un responsable du comité).
- 2 bancs de touche pour joueurs et accompagnateurs.
- 4 chaises pour les changements.
- 1 chronomètre mural avec les scores, visible des officiels, des joueurs et des spectateurs.

Comité de l'Yonne de Basket-Ball

- 1 chronomètre des tirs.
- 1 flèche des alternances.
- 1 signal sonore très puissant.
- 1 jeu de plaquettes réglementaires.
- 2 fanions rouges (fautes).
- 1 panneau complet de secours.
- 2 filets de rechange.
- 1 trousse à pharmacie.

6. Responsable de salle

Le club organisateur sera responsable du bon déroulement de la compétition et devra assurer le service d'ordre dans la salle.

Candidatures

1. Dépôt de candidatures

Les candidatures motivées doivent être envoyées au secrétariat du Comité, celles-ci seront étudiées lors d'une réunion de Commission Sportive. Le groupement sportif sera retenu sur décision de cette Commission.

2. Affiliation

Les groupements sportifs qui posent leur candidature doivent être affiliés à la Fédération Française de basket-ball et doivent être à jour vis-à-vis de la comptabilité du Comité.

3. Homologation des installations

Le groupement sportif organisateur doit s'assurer de l'homologation de ses installations sportives pour les rencontres de basket-ball.

4. Sécurité, assurance et convivialité

Le groupement sportif organisateur doit :

- Vérifier auprès de l'organisme propriétaire des locaux, qu'il est prévu une renonciation à recours dans le contrat d'assurance, afin de dégager les utilisateurs de la responsabilité locative.
- S'entourer de toutes les garanties, en respectant les règlements dictés par les pouvoirs publics et les autorités sportives.
- Tenir à disposition du comité, le compte rendu de la visite légale de sécurité effectuée par l'autorité compétente.
- Le comité se réserve le droit de choisir une autre salle si les installations ne correspondent pas aux normes réglementaires ou de sécurité.
- Le groupement organisateur doit proposer un stand « boissons et restauration (salée et sucrée) », au bénéfice du club et organiser à ses frais un vin d'honneur en fin de journée.
- Le groupement organisateur doit proposer, à ses frais :
 - une boisson (à servir éventuellement au verre) à chaque équipe et aux officiels (arbitres, OTM et responsables du Comité) à chaque fin de match,
 - avant chaque début de match, à chaque équipe, arbitre et OTM fournir de l'eau (voir Dispositions générale « 4. Installations »).

Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Communication

1. Promotion

Le Comité de l'Yonne doit fournir (le jour même) les visuels nécessaires à la réalisation des supports de promotion et apportera les coupes.

Le secrétariat du Comité se charge de concevoir et d'envoyer : message et affiche (l'affiche doit être également mise en ligne sur le site du Comité « basket89.fr ») à tous les clubs 89.

2. Relation presse (à réaliser avec le club organisateur)

Le Comité de l'Yonne de Basket-Ball se charge de faire paraître des articles dans l'Yonne Républicaine et autres médias avant et après l'événement.

Contactez Radio France Bleu, etc... pour annoncer l'événement.

Salles et terrains

1. Le terrain

Les terrains de basket doivent être conformes à la norme FFBB.

Le tracé doit correspondre au règlement en vigueur.

2. Les bancs des équipes

Situés de part et d'autre de la table de marque, ils devront accueillir 14 personnes et se situer à une distance minimum de 2 mètres par rapport à la ligne de touche.

3. L'éclairage

Il doit répondre au règlement officiel de la FFBB.

4. L'appareillage électronique

La salle doit être équipée du matériel correspondant à la réglementation.

Un technicien (bénévole), capable d'intervenir en cas de panne devra être présent, ou à défaut pourra être joint par téléphone toute la journée.

Le comité vous souhaite pleine réussite dans l'organisation de cette manifestation.

Comité de l'Yonne de Basket-Ball